Département de la Gironde

République Française COMMUNE DE BEGADAN

Nombre de membres	Séance du 20 février 2024
en exercice: 14	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février l'assemblée régulièrement
	convoquée le 13 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean Robert
Présents: 13	DUHET
	Sont présents: Jean Robert DUHET, Martine SALLETTE, Corinne DELAVEYNE, Eric
Votants: 13	TAMISIER, Rémi LAPORTE, Eric GOMEZ, Samuel CAMPET, Maîté TEYNAC, Didier
	TEYNAC, Richard DEGAS, Bénédicte AUBELLE, Laurence VASLOT, Dominique
	ANGELY
	Représentés:
	Excuses: Hervé COMPAGNET
	Absents:
	Secrétaire de séance: Maïté TEYNAC

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des membres présents.

DEL 003 2024

ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES MIS EN OEUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE (CDG)

Le Maire informe l'assemblée que conformément au décret n° 2020-256 du 13/03/2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, tout employeur territorial, depuis le 1^{er} mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Gironde (CDG 33) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG33 permet ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

- d'une plateforme dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat;
- d'une d'expertise;
- d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

En y adhérant, la collectivité choisit de confier la mise en œuvre de ce dispositif au CDG33 par voie de convention.

Sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents, le Conseil municipal décide ;

- De rattacher la collectivité au dispositif signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique prévu par décret n° 2020-256 du 13/03/2020 et d'adhérer en conséquence à la mission proposée à cet effet par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde;
- D'autoriser le Maire à conclure la convention proposée par le Centre de Gestion de la Gironde figurant en annexe de la présente délibération.

COMMISSION VOIRIE

La commission voirie s'est réunie le 19 février 2024 afin de retenir les routes communales qui feront l'objet d'une réfection cette année. La commission a décidée de retenir une partie des route des Anguilleys et une partie de la route du Haut Condissas. Des devis seront demandés et une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDAVC sera déposée.

PLACE DU FOYER RURAL

La commission "place publique" poursuit son étude sur la fin des travaux de la place du Foyer Rural. Une sculpture et des jardinières seront installées à la suite des travaux déjà réalisés.

BORNES DE RECHARGE DE VEHICULES

Le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) a organisé une réunion d'information à destination des élus sur l'implantation de bornes de recharge de véhicules sur le territoire. Au cours de cette réunion, des différentes possibilités d'implantation ont été présentées, et notamment celleproposé par la société STATIONS-E. Monsieur le Maire prendra rendez-vous avec cette société pour étudier la faisabilité d'un tel projet sur la commune.

La séance est levée à 20 h 05.